

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_172

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise GUY CHATEL en date du 25 août 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de récupération de fourreau en attente suite à détection de non-continuité – via aspiratrice,  
Rue du Marcelly.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, la circulation Rue du Marcelly sera en demi-chaussée par alternat manuel le **Mercredi 10 Septembre 2025**.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 25/08/2025

